

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 1^{ER} MARS 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le PREMIER du mois MARS à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Monsieur DARCIS Philippe, Maire de la commune.

Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Madame BLIN Marie-Annick est nommée secrétaire de séance.

Membres présents: MM. & Mmes DARCIS Philippe - BLIN Marie-Annick - BARBIER Stéphane - DESREUMAUX Gaëtan - DHAILLY Karine - GAUDECHON Ludovic - TOUZÉ Roland

Représentée : Mme CANIVET Aurélie par M. DESREUMAUX Gaëtan

Absent : M. Ludovic GAUDECHON

Délibération n° 12/03/2024 – Demande d'aide financière de la Maison Familiale Rurale de BEAULIEU LES FONTAINE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la Maison Familiale Rurale de BEAULIEU LES FONTAINE en date du 8 janvier 2024 par laquelle une aide financière de 90€ est demandée à la collectivité pour permettre de mener un projet particulier : celui d'équiper une salle informatique avec un équipement adéquat (nouveaux ordinateurs).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide de ne pas accorder une aide financière de 90€ pour la mise en œuvre d'un projet d'équipement d'ordinateurs à la Maison Familiale Rurale de BEAULIEU LES FONTAINE.

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé les Membres présents,

Pour copie conforme,

LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, le 08/03/2024

Le Maire,		La secrétaire de séance,
		
Philippe DARCIS		Marie-Annick BLIN

Publiée le 08/03/2024

Transmise au représentant de l'État le 08/03/2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.